

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE 2 MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole n° 22.607 du 14/04/2022, une enquête publique unique est prescrite pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole et sur la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de deux monuments historiques à Chavagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

**L'enquête publique unique se déroulera pendant 30 jours, du mercredi 25 mai 2022 9h00 au jeudi 23 juin 2022 17h00 inclus.**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- en qualité de Présidente de la commission d'enquête : Madame Martine VIART (rédacteur territorial en retraite) ;
- en qualité de membres titulaires : Madame Nicole QUEILLÉ (responsable du pôle juridique en retraite) et Monsieur Sylvain ROBERT (ingénieur principal territorial).

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique (incluant le rapport d'incidences environnementales et les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et des collectivités ou groupements concernés) sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/3043> ou depuis le site internet de Rennes Métropole <http://metropole.rennes.fr> ; en version papier dans 9 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants et sur poste informatique uniquement au siège de l'enquête publique :

Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture (sous réserve d'ajustements liés à la crise sanitaire)	Fermetures exceptionnelles	Permanences de la commission d'enquête
<b>Hôtel de Rennes Métropole</b> (Siège de l'enquête publique) Point Info, 4 avenue Henri Fréville 35000 RENNES	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (RDV conseillé, contacter le 02 99 86 62 62)	Jeudi 26 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Mercredi 25 mai de 9h00 à 12h00 Vendredi 10 juin de 14h00 à 17h00 Jeudi 23 juin de 14h00 à 17h00
<b>Mairie d'Acigné</b> Place de la Mairie 35690 ACIGNE	Le lundi, le mardi, le mercredi, le vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 8h30 à 12h30	Jeudi 26 mai 2022 Vendredi 27 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Mardi 31 mai de 14h00 à 17h00 Mardi 14 juin de 9h00 à 12h00
<b>Mairie de Betton</b> Place Charles de Gaulle 35830 BETTON	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Jeudi 26 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Mardi 31 mai de 9h00 à 12h00 Mardi 14 juin de 14h00 à 17h00
<b>Mairie de Chartres-de-Bretagne</b> Esplanade Droits de l'Homme 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 (Service urbanisme) Le samedi de 10h00 à 12h00 (Accueil de la mairie)	Jeudi 26 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Jeudi 9 juin de 9h00 à 12h00 Mercredi 15 juin de 14h00 à 17h00
<b>Mairie de Romillé</b> 2 Place de la Mairie 35850 ROMILLE	Le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi de 8h45 à 12h15 Le mercredi et le vendredi de 8h45* à 12h15 et 14h00 à 17h30	Jeudi 26 mai 2022 Vendredi 27 mai 2022 Samedi 28 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Lundi 30 mai de 9h00 à 12h00 Mercredi 22 juin de 9h00 à 12h00
<b>Mairie de Saint-Erblon</b> 1 place des Droits de l'Homme 35230 SAINT-ERBLON	Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 Le mardi et le mercredi de 9h00 à 12h00 Le jeudi de 14h30 à 18h30** Le samedi de 9h00 à 12h00	Jeudi 26 mai 2022 Samedi 28 mai 2022 Lundi 6 juin 2022 Vendredis 10 et 17 juin après-midi	Jeudi 9 juin de 14h00 à 17h00 Mercredi 15 juin de 9h00 à 12h00
<b>Mairie de Saint-Gilles</b> 4 rue du Centre 35590 SAINT-GILLES	Le lundi de 13h30 à 18h00 Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00** Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Jeudi 26 mai 2022 Vendredi 27 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Lundi 30 mai de 14h00 à 17h00 Mercredi 22 juin de 14h00 à 17h00
<b>Mairie de Vern-sur-Seiche</b> 37 Rue de Châteaubriant 35770 VERN-SUR-SEICHE	Le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le jeudi de 9h00 à 12h00 Le samedi de 10h00 à 12h00	Jeudi 26 mai 2022 Vendredi 27 mai 2022 Samedi 28 mai 2022 Samedi 4 juin 2022 Lundi 6 juin 2022	Vendredi 10 juin de 9h00 à 12h00 Jeudi 23 juin de 9h00 à 12h00
<b>Mairie de Vezin-le-Coquet</b> 8 rue de Rennes 35746 VEZIN LE COQUET	Le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30** Le samedi de 9h00 à 12h00	Jeudi 26 mai 2022 Lundi 6 juin 2022	Mercredi 25 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 11 juin de 9h00 à 12h00

\*Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (mercredi 25 mai 2022), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9h00 pour les lieux ouverts plus tôt.  
\*\*Le jour de la fermeture de l'enquête publique (jeudi 23 juin 2022), les dossiers ne seront plus disponibles après 17h00 pour les lieux fermant plus tard.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique de la modification n°1 du PLUi et des PDA, Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex ;
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3043> ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-3043@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-3043@registre-dematerialise.fr) ;
- **Par écrit dans les registres papier des 9 lieux d'enquête**, tels que mentionnés ci-dessus ;
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences, telles que mentionnées ci-dessus.

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais et celles transmises par voie électronique le seront sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par la commission d'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès du Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex (tel : 02.99.86.62.00 ; courriel : [plui@rennesmetropole.fr](mailto:plui@rennesmetropole.fr)).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, dans chacune des mairies lieux d'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de

l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3043>.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification du PLUi par délibération du conseil de Rennes Métropole et l'approbation de 2 PDA sur les communes de Chavagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche par arrêté préfectoral ou leur refus.